

*Communiqué de presse* - Bobigny, 11 Septembre 2020

## **Covid-19 : primes exceptionnelles aux professionnel.le.s des services d'aide à domicile et des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) mobilisé.e.s durant la crise**

**Le Département de la Seine-Saint-Denis a voté hier, jeudi 10 septembre, l'attribution de dotations financières aux services d'aide à domicile et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) relevant de sa compétence exclusive, afin de leur permettre de verser des primes exceptionnelles aux professionnel.le.s qui ont été mobilisé.e.s durant la crise sanitaire du COVID-19.**

En reconnaissance de la mobilisation des personnel.le.s des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence exclusive du Département durant la crise sanitaire, la Seine-Saint-Denis a souhaité accompagner financièrement les établissements qui voudraient accorder une prime exceptionnelle à leurs professionnel.le.s.

Une prime allant jusqu'à 1 500 euros pour le secteur de l'autonomie, et 1 000 euros concernant celui de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). **S'agissant des services d'aide à domicile, qui se sont engagés de manière exceptionnelle pendant la crise, le Département de la Seine-Saint-Denis va donc plus loin que les annonces du gouvernement qui avait posé le principe d'une solvabilisation à hauteur de 1000 euros.**

Cet appui financier concerne les établissements de compétence exclusive départementale que sont les ESSMS du secteur handicap, les résidences-autonomie et les services d'aide à domicile, les établissements et services autorisés au titre de l'ASE.

Le montant de l'ensemble de ces dotations est estimé à 5,5 millions d'euros et concernera 2 500 professionnel.le.s du secteur de l'autonomie et 1 800 professionnel.le.s du secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance.

*« Avec Magalie Thibault, Vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et handicapées et Frédéric Molossi, en charge de l'enfance et de la famille, nous avons souhaité*

*ces primes exceptionnelles pour témoigner de la reconnaissance du Département de la Seine-Saint-Denis vis-à-vis des aides à domicile et du personnel des établissements et services sociaux et médico-sociaux qui ont montré le caractère essentiel de l'engagement humain auprès des personnes les plus vulnérables. Une période intense et particulièrement éprouvante, où ces professionnel.le.s ont fait preuve d'une mobilisation indéfectible pour garantir la continuité du service public auprès des habitantes et des habitants de la Seine-Saint-Denis. »*

**Stéphane TROUSSEL**, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

## **Contact presse**

**Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**

Caroline Gomez – cgomez@seinesaintdenis.fr – 06 11 79 26 74